

3405

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



**PROJET FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
CREDIT IDA N° 3446-SE**

PROCES VERBAL DE NEGOCIATIONS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AFDS 15/04

**ACQUISITION DU SYSTEME D'INFORMATION
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
ET DU SYSTEME INTERNE DE GESTION DE
L'AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

A l'issue de l'Appel d'Offres N° AFDS 15/ 04 relatif à la sélection d'un prestataire chargé de la mise en place du système d'information de lutte contre la pauvreté, le Groupement de moyens composée de SIVA / Matookai solutions/Blaise Electronics (SMB) a été classé premier et en conséquence retenu provisoirement.

Suite à l'avis de non objection de l'IDA, ledit groupement a été invité par l'AFDS à des négociations qui se sont déroulées le 10 Février 2005 à 15H00 dans la Salle de Conférence de l'AFDS, conformément à la clause 26 des Instructions aux soumissionnaires. Ont pris part à ces négociations :

- 1) Mme Khardiata LO NDIAYE, Directeur Général de l'AFDS, Président de séance
- 2) Mr. Cheikh Saad Bouh .SAMB, Spécialiste Principal en passation des marchés
- 3) Mme Ndèye Coura MBAYE, RUISE / AFDS
- 4) Bassirou MBODJ, chargé de la gestion du parc informatique de l'AFDS
- 5) Monsieur Mar GUEYE, Consultant
- 6) Monsieur Ousmane KA, Coordonnateur CSO / MFDSSN
- 7) Monsieur Mamadou KANE Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS),
- 8) Monsieur Mame Atou FAYE , CSO / Ministère du Développement Social
- 9) Monsieur Moustapha SYLLA, CS / Ministère de l'Economie et des Finances
- 10) Monsieur Pape Assane DIEYE, Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE)
- 11) Monsieur Boubacar KHOUMA de SIVA, chef de file du Groupement SIVA – Matookai – Blaise Electronics

A l'ouverture de la séance, le Directeur Général de l'AFDS, Mme Khardiata LO NDIAYE a tenu à remerciant les membres de la Commission technique d'évaluation pour le professionnalisme dont ils ont fait montre tout au long de leur travail ainsi que leur grande disponibilité. Elle a ensuite rappelé les enjeux et attentes que suscite ce Projet, notamment l'attachement des autorités et de nos partenaires financiers à avoir un système opérationnel avant la clôture du Projet.

Ce système qui réunit quatre entités majeures dans le dispositif national de Lutte Contre la Pauvreté devra être cohérent, connectable avec les systèmes existants, notamment l'Intranet gouvernemental, et extensible aux futures entités qui souhaiteront y participer.

Ensuite, le Directeur Général a invité l'assistance à un tour de table de présentation

1. OBJECTIFS ET DEROULEMNT DES NEGOCIATIONS

L'objectif visé était d'obtenir des accords entre l'AFDS agissant pour son compte et pour celui des 4 entités participantes et le groupement de moyens sur les modalités concrètes d'exécution de la mission sur tous les points clés de l'exécution de la mission, avant la sélection finale.

Les discussions ont porté sur le détail de la proposition technique et financière du Consultant, à savoir la méthodologie proposée, le plan de travail, la disponibilité du personnel proposé, le calendrier des activités, l'assistance technique à la mise en place du Système d'Information, la maintenance, ainsi que les activités préalables attendues des entités concernées avant le démarrage de la mission.. L'échéancier de réalisation tenant compte de contraintes de délais a été un point important dans la négociation.

Les discussions se sont déroulées dans un climat serein qui a permis aux membres de la commission technique d'évaluation de revenir sur tous les points jugés pertinents et au représentant du groupement de présenter sa compréhension des Termes de référence et de la mission et d'apporter les éléments de réponses relatifs à la mise en oeuvre.

Le résumé des discussions et réponses figure dans le tableau ci-après :

2. RESUME DES NEGOCIATIONS

Points de discussion	Dispositions prévues dans le Dossier d'appel d'offres	Proposition du soumissionnaire dans l'offre technique	Améliorations souhaitées par l'AFDS	Accords obtenus entre les parties
1. Calendrier d'exécution de la mission	La mission est prévue sur une durée de six (6) mois calendaires.	Le soumissionnaire a proposé un planning global de la mission conforme au DAO mais à préciser	a). Soumettre à l'AFDS le détail du déroulement de la mission en y intégrant les produits attendus de la mission (y compris des rapports d'étape, manuels de procédures pour le SILP et le SIGAFDS, etc., avant la signature du contrat, b) Prévoir des étapes de validation des différents documents de travail dans le chronogramme de la mission ; c) Démarrer la mission le 1^{er} mars 05	Le fournisseur a confirmé le démarrage de la mission le 1 ^{er} mars sans préalable de sa part compte tenu du niveau de préparation. Un calendrier groupement. Un calendrier détaillé des différentes étapes du projet sera transmis par le fournisseur à l'AFDS par courrier au plus tard le 15 février 2005. Tous les détails du calendrier seront pris en compte lors de la phase de cadrage
2. Méthodologie de réalisation de la mission	Le soumissionnaire devra soumettre à l'AFDS la méthodologie de réalisation de la mission.	Le soumissionnaire a présenté la méthodologie de la mission en 4 étapes (P. 41 : Cadrage, et présentation des objectifs de la mission)	L'AFDS rappelle au prestataire que la mission est composée de 2 éléments (SILP et SIGAFDS). L'AFDS a demandé au groupement de lui faire parvenir par courrier une note complémentaire sur la méthodologie qui sera utilisée	Le groupement s'est engagé à transmettre un courrier contenant les précisions sur la méthodologie utilisée lors du cadrage (Phase 1) en conformité avec le DAO au plus tard le 15 février 2005
3. Personnel	Disposer d'un effectif minimum en personnes ressources suivantes avec leur CV détaillés : + un ingénieur concepteur spécialiste dans ce type de développement, un spécialiste en bases de	Le Consultant a fourni les personnes ressources nécessaires pour la réalisation de la mission.	L'AFDS a demandé au consultant de lui confirmer par écrit l'engagement de chaque membre du personnel proposé quant à leur disponibilité pour la durée de la mission Au cas où il y aurait des changements, faire valider par l'AFDS les CV des nouvelles personnes qui doivent obligatoirement avoir au moins le même niveau.	Le groupement a confirmé la disponibilité du personnel et s'est engagé à le confirmer par écrit au plus tard le 15 février 2005

Points de discussion	Dispositions prévues dans le Dossier d'appel d'offres	Proposition du soumissionnaire dans l'offre technique	Améliorations souhaitées par l'AFDS	Accords obtenus entre les parties
5. Représentation géographique de l'information	Non prévu	Non prévu	Compte tenu des travaux engagés par l'AFDS postérieurement à la publication du DAO (cartographie des interventions réalisé avec le CSE, etc), il a été recommandé au groupement d'en tenir compte, d'assurer le lien avec le site web de l'AFDS qui existe déjà. De façon générale, le SIGAFDS est fédérateur de l'ensemble des outils de travail existant au plan de la gestion de l'information au niveau de l'AFDS	Le groupement s'est engagé à effectuer un inventaire de l'existant en termes de système avant de démarrer les travaux (lors de la phase de cadrage) afin de prendre en compte tous les aspects y afférents.
6. Architecture réseau : conformité avec l'architecture cible proposée	Nombre de serveurs nécessaires pour le système.	Le soumissionnaire SIV A a précisé dans son offre technique que si l'offre 2 était retenue ,il fallait rajouter 3 serveurs supplémentaires ,le réajustement est fait sur la base des montants fournis dans l'offre 6 (serveurs Xéon 2.8 Ghz DD 3 Go)	Proposition de serveurs supplémentaires doit être en conformité avec l'architecture cible proposée. Prendre en compte le réajustement	Le groupement a précisé que les serveurs supplémentaires avaient déjà été cotés et que tous les logiciels étaient Open source (ne nécessitant pas de licences). Sur demande de l'AFDS le groupement s'est engagé à transmettre un courrier contenant les précisions demandées en conformité avec le DAO au plus tard le Mardi 15 Février 2005
7. Support interconnexion réseau : ADSL sentranet	Système autonome reliant les 4 entités connectable aux systèmes nationaux notamment l'intranet gouvernemental	Le Groupement a proposé deux options : option 1 SI intégré dans le réseau intranet gouvernemental ; option 2 conforme au DAO	L'AFDS a confirmé l'option 2 conforme au DAO option retenue par AFDS est le Sentranet ADSL. Cette solution retenue ne nécessite pas d'antenne radio ; le coût d'acquisition de l'antenne devant être déduit de son offre. Le coût des 3 routeurs additionnels a été pris en compte lors de l'évaluation.	Le groupement a précisé que le fait de choisir la solution indépendante pour le moment de l'intranet gouvernemental n'engendrerait que des coûts limités liés uniquement aux frais d'abonnement à la Sonatel comme mentionné dans l'offre technique. Toutefois, il s'est engagé à

Points de discussion	Dispositions prévues dans le Dossier d'appel d'offres	Proposition du soumissionnaire dans l'offre technique	Améliorations souhaitées par l'AFDS	Accords obtenus entre les parties
				transmettre par courrier à titre d'information les coûts des abonnements SONATEL au plus tard le 15 Février 2005
8. Spécifications techniques du serveur Biprocesseur Système RAID et alimentation redondante non précisés	Biprocesseur Système RAID et alimentation redondante sur les serveurs hébergeant le SGBD	Le fournisseur n'a pas fourni de précisions par rapport aux spécifications du DAO	Se conformer strictement aux spécifications définies dans le DAO	Sur demande de l'AFDS, le groupement a confirmé le respect des spécifications techniques et s'est engagé à transmettre par courrier les précisions demandées en conformité avec le DAO au plus tard le 15 Février 2005
9. Système de messagerie centralisée	Le Fournisseur devra proposer un système de messagerie centralisé pour les 4 entités	Précisions insuffisantes sur les moyens et coûts éventuels	Se conformer strictement aux spécifications définies dans le DAO	Sur demande de l'AFDS, le groupement s'est engagé à transmettre par courrier les précisions demandées en conformité avec le DAO au plus tard le 15 Février 2005
10. Reuters Soho 97	Le Fournisseur devra proposer des reuters de type Soho 97	Le groupement a proposé une solution basée sur l'interconnexion réalisée par l'ADIE et le cahier de charge recommandait le sentranet ADSL	Le fournisseur devra proposer une solution en conformité avec le DAO.	Le groupement a précisé que son offre prenait en compte le matériel existant qu'il a estimé suffisant pour les besoins du projet. L'évaluation de l'existant est en tout état de cause de sa responsabilité.
11. Antenne radio	Non prévu compte tenu de l'option..	Antennes radio proposées dans le cadre de l'intranet gouvernemental	L'acquisition de la radio pourra être envisagée lors de la connexion de l'AFDS à l'intranet gouvernemental.	Le groupement a accepté compte tenu de l'option choisie que le prix des antennes coté dans l'offre devait être déduit.

Points de discussion	Dispositions prévues dans le Dossier d'appel d'offres	Proposition du soumissionnaire dans l'offre technique	Améliorations souhaitées par l'AFDS	Accords obtenus entre les parties
12. Préciser les modalités et coûts de l'assistance technique et de la maintenance suivant les différentes étapes pendant et après la réception	Le Fournisseur devra proposer un contrat de maintenance de 3 ans au delà de la période de garantie précisée dans l'offre	Modalités indiquées dans l'offre mais pas suffisamment détaillées	Le Fournisseur devra apporter des précisions sur la prise en charge de la période de garantie et de la période de maintenance de même que l'étendue de son assistance technique de façon à assurer un bon fonctionnement du Système.	Le groupement a donné les garanties requises sur la période de garantie et de maintenance conformément au DAO. Le détail de sa proposition technique sera communiquée par écrit à l'AFDS au plus tard le 15 Février 2005
13. Les licences pour les outils d'aide à la décision	Le fournisseur devra fournir des licences d'accès pour les logiciels proposés	Le Fournisseur n'a pas coté toutes les licences compte tenu du fait qu'il utilise un logiciel open source qui ne nécessite pas de licence supplémentaire	Le Fournisseur devra apporter des compléments d'informations par rapport aux licences	Sur demande de l'AFDS, le groupement s'est engagé à transmettre un courrier contenant les précisions demandées en conformité avec le DAO au plus tard le 15 Février 2005
14. Mise en place d'un onduleur central	Le fournisseur devra proposer un onduleur central	Le Fournisseur a estimé redondant l'installation d'onduleur central compte du niveau d'équipement existant dans les entités qu'il a visité préalablement à sa soumission.	La commission a jugé recevable l'avis du groupement. Toutefois, il lui a été demandé de fournir les estimations de coûts éventuels pour cet article.	Le fournisseur s'est engagé à fournir les informations demandées.

3. CONCLUSION

A l'issue des négociations, l'AFDS et le Groupement SIVA/Matookai solutions/Blaise Electronics sont parvenus à un accord sur l'ensemble des points de négociations.

La date prévisionnelle de démarrage de la mission a été arrêtée au 01 Mars 2005, sur la base du planning détaillé présenté par le consultant et discuté en séance.

Le Groupement a pris bonne note des contraintes de délais d'exécution posées par l'AFDS. Il a rassuré l'AFDS quant aux dispositions pratiques et organisationnelles qu'il compte prendre en vue du démarrage effectif de la mission à la date convenue et du bon déroulement de la mission, en tenant compte des exigences du calendrier.

Ensuite, Mme le Directeur général de l'AFDS a exprimé le souci d'une bonne et franche collaboration et le maintien d'un bon niveau de communication entre tous les partenaires engagés dans ce Projet. Même si la responsabilité de la mission incombe au groupement, l'implication des acteurs au stade le plus précoce de la mission est une condition de son succès.

Prenant la parole, le représentant du Groupement de moyens a remercié l'AFDS et les responsables des structures parties prenantes au projet pour l'intérêt accordé à leur offre ainsi que leur confiance, tout en réaffirmant l'engagement à ne ménager aucun effort pour la réussite totale de la mission..

La séance a été clôturée à 19h 45mn.

Ont signé le présent procès verbal :

Pour l'AFDS
Mme Khardiata LO NDIAYE
Le Directeur Général

Pour le Consultant
Mr. Boubacar KHOUMA
Le Représentant du Groupement